

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Lusigny-sur-Barse

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	13	14

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Pascal CARILLON, 1^{er} adjoint, en l'absence du Maire.**

Présents :
BORDELOT Jean-Pierre
BOUMAZA Malika
CARILLON Pascal
COLLIN Adeline
GNAEGI Éric
GROSSET Joëlle
HUGOT Damien
JOHNSON Rémi
MANNEQUIN Jacques
PEREIRA Christophe
PESENTI Daniel
ROGER Anne
VERHEECKE Bénédicte

Absents
CHARVOT Catherine
LAPOTRE Denis
MANDELLI Anne-Sophie
MAYEUR Sébastien

Absents représentés
TRESSOU Marie-Hélène donne pouvoir à CARILLON Pascal

Damien HUGOT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Clés boîtiers électriques - Tarifs

N° de délibération : 2024_66

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	14	14	0	0	0

Afin d'assouplir les modalités d'organisation d'installation des food trucks place de l'Europe, et de commerçants non sédentaires du marché du samedi, une clé sera remise aux commerçants ambulants concernés.

Il appartient toutefois à la commune de définir le tarif de remboursement de la clé en cas de non-restitution par le commerçant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **DE FIXER** le montant de remboursement d'une clé de boîtier électrique à 150 € TTC en cas de non-restitution ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document en application du présent rapport.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Par empêchement, l'Adjoint



Pascal CARILLON